

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que la décision portant modifications du règlement général de circulation, prise par notre conseil communal le 5 mai 2021, a été publiée et affichée dans la commune de Käerjeng à partir du 17 juin 2021, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 29 juin 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le bourgmestre,

le secrétaire adjoint,